



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

English version below

20 mars 2026

LETTRE CIRCULAIRE N° 2215

Destinataire: Tous les membres de l'Association des employeurs maritimes

**Objet: Cotisations – Port de Trois-Rivières et Bécancour
À compter du 22 mars 2026**

Le conseil d'administration de l'AEM a approuvé une augmentation du taux horaire des cotisations au Port de Trois-Rivières et Bécancour, telle que recommandée par les membres du Port de Trois-Rivières et Bécancour.

Par la présente, l'Association avise donc d'un changement à ses taux de cotisation, à compter du 22 mars 2026.

Taux de cotisation à l'heure : 8,05 \$ l'heure/employé travaillée par les débardeurs au Port de Trois-Rivières et Bécancour selon les conditions établies à la convention collective en vigueur.

Les taux de cotisation heure/employé sont payables sur une base hebdomadaire et sont basés sur les traitements et salaires déboursés la semaine précédente pour tout le travail effectué par les membres du local 1375, débardeurs, au Port de Trois-Rivières et Bécancour et selon les conditions établies à la convention collective en vigueur.

Cette lettre circulaire annule la Lettre circulaire No. 2169 en date du 13 janvier 2023.

Cordialement,

Julien Dubreuil
Trésorier

www.aem.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

March 20, 2026

CIRCULAR LETTER N° 2215

To: All Members of the Maritime Employers Association

**Subject: Assessment – Port of Trois-Rivières and Bécancour
Effective March 22, 2026**

The MEA Board of Directors has approved an increase in the hourly assessment rate at the Port of Trois-Rivières and Bécancour, as recommended by the members of the Port of Trois-Rivières and Bécancour.

By this notice, the Association therefore informs all members of a change to its assessment rates, effective March 22, 2026.

Hourly contribution rate: \$8.05 per hour/employee worked by the longshore workers at the Port of Trois-Rivières and Bécancour, in accordance with the conditions set out in the current collective agreement.

The hourly assessment rates per employee are payable on a weekly basis and are based on the wages and salaries paid during the previous week for all work performed by members of Local 1375, longshore workers, at the Port of Trois-Rivières and Bécancour, and in accordance with the conditions set out in the current collective agreement.

This Circular Letter amends the Circular Letter N° 2169 dated January 13, 2023.

Yours truly,

Julien Dubreuil
Treasurer

www.aem.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246